

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 14 avril 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023- FORMATION-71

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

20 AVR. 2023

Date de transmission :

20 AVR. 2023

Date de réception rectorat :

20 AVR. 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT L'ACCORD DE CO-ACCREDITATION ENTRE L'UPEC ET PARIS-CITÉ (MASTER MEEF SVT)

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU la délibération n°CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU l'arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris-XII ;
- VU le relevé de décisions du Conseil de l'INSPÉ en date du 6 avril 2023 ;
- VU la note de co-accréditation de l'INSPÉ de l'académie de Créteil avec l'université Paris Cité ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver l'accord de co-accréditation entre l'UPEC et Paris-Cité (Master MEEF SVT) tel que défini dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 14 avril 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 14 avril 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 30
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie*

Co-accréditation de l'INSPÉ de l'académie de Créteil avec l'université Paris Cité Note pour le conseil d'administration de l'UPEC du 14 avril 2023

- **Historique du partenariat relatif à la formation des professeurs de sciences de la vie et de la Terre (SVT)**

L'UPEC et l'université Paris Cité (auparavant l'université Paris Diderot – Paris 7) sont partenaires depuis la création de la préparation au CAPES de sciences de la vie et de la Terre (SVT) en 2000. Pour Créteil, le partenariat mobilisait alors la faculté des sciences et technologie (FST) de l'UPEC et l'IUFM de Créteil, alors indépendant de l'UPEC. En 2013, l'IUFM est devenu l'ESPÉ de l'académie de Créteil et le master MEEF Second degré a été mis en place avec le parcours SVT. Cette formation était cadrée par une convention de partenariat entre l'université Paris Diderot, l'UPEC et l'ESPÉ, composante de l'UPEC mais faisant l'objet d'une accréditation spécifique. Ce partenariat a été maintenu lors de la réforme de 2019 (loi pour une école de la confiance) créant les INSPÉ et modifiant le master MEEF en déplaçant le CAPES en fin de master.

- **Fonctionnement de la formation de SVT**

La formation SVT co-portée par nos deux établissements se déroule principalement dans les locaux de l'université Paris Cité (campus des Grands moulins, 75013 Paris), plus ponctuellement à la faculté des sciences et technologie (Campus Centre) ainsi qu'à l'INSPÉ (site de Bonneuil-sur-Marne). Pour information, l'INSPÉ de Paris porte également un parcours SVT mais uniquement en lien avec Sorbonne Université à Jussieu (et non pas l'université Paris Cité qui travaille exclusivement avec Créteil pour les SVT). Il s'agit d'une formation d'une trentaine d'étudiants par année de master. Les étudiants sont inscrits à parité dans les deux universités et les enseignements sont assurés pour moitié par chaque établissement. Ce parcours fonctionne très bien : très bon taux de réussite au concours (CAPES SVT) et évaluations très positives des étudiants.

- **Nécessité d'une co-accréditation avec l'université Paris Cité**

À l'occasion de la mise en place de la plateforme « Mon master », nous avons pris conscience que la convention de partenariat qui unit nos établissements pour cette formation ne suffit pas pour mettre en place un portail commun à capacité différenciée (PCCD). La co-accréditation est également demandée par la DGESIP pour la diplomation du côté de l'université Paris Cité. Nous n'avions pas conscience de cette nécessité jusqu'à la mise en place de la plateforme Mon master.

Par ailleurs, notre INSPÉ est également lié à l'université Paris Cité par la formation de formateurs et le master MEEF 4 « Pratiques et ingénierie de la formation » (PIF) en lien avec les parcours de didactique des sciences de l'université Paris Cité, via une convention de partenariat spécifique.

Nos établissements sont aussi liés par la recherche via le laboratoire de didactique André Revuz (LDAR), dont Paris Cité est la tutelle hébergeante et l'UPEC est l'une des tutelles.

Le dossier d'accréditation de l'INSPÉ (2021) mentionne ce partenariat (cf. P. 8 et 9) avec l'U. Paris 7 (UP7) devenue récemment université Paris Cité.

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

A l'exception du parcours M1 Alternance de la mention 1 qui ne sera plus d'actualité à la rentrée 2021 l'Inspé demande l'accréditation pour le prochain contrat de tous les parcours actuels présentés ci-dessous.

Formation / parcours	UPEC Inspé	UPEC Autres composantes	UGE	UP8	USPN	UP 7
MEEF 1 - Premier degré						
Parcours en présentiel Masters 1 et 2	▪		▪	▪	▪	
Parcours M1 Alternance	▪		▪	▪	▪	
Parcours M1 et M2 Formation à distance (FAD)	▪		▪	▪	▪	
MEEF 2 - Second degré						
Second degré général						
Allemand – ouverture européenne	▪	LLSH				
Anglais	▪	LLSH	▪	▪	▪	
Arts plastiques	▪			▪		
Documentation	▪	SESS-STAPS				
Education musicale et chant choral	▪			▪		
Education Physique et Sportive	▪	SESS-STAPS	▪		▪	
Espagnol	▪	LLSH	▪	▪	▪	
Histoire-Géographie	▪	LLSH	▪	▪	▪	
Langue des Signes Française	▪			▪		
Lettres modernes	▪	LLSH	▪	▪	▪	
Mathématiques	▪	ST	▪		▪	
Physique-Chimie	▪					
Sciences Economiques et Sociales	▪	FSEG		▪		
Sciences de la Vie et de la Terre	▪	FST				▪

Avec cette co-accréditation, l'INSPÉ de Créteil aura donc 5 universités partenaires : les quatre universités de l'académie et l'université Paris Cité (pour le parcours SVT et les parcours de didactique des sciences du master MEEF 4 « Pratiques et ingénierie de formation »).

La DGESIP a indiqué la démarche à suivre : « Pour revoir l'arrêté d'accréditation, il faut transmettre les délibérations du CA de l'UPEC, du sénat académique de l'UPCité et du conseil d'institut de l'INSPE de Créteil. Nous procéderons à une modification de l'arrêté et il ne sera pas nécessaire de repasser devant le CNESER ni d'avoir un vote des trois autres universités de l'académie. »

Cette co-accréditation ne fera qu'officialiser une situation partenariale qui fonctionne depuis la création de l'ESPÉ en 2013, et en amont via l'IUFM. Elle n'a aucune conséquence financière. Pour information, la co-accréditation de l'ESPÉ de Créteil avec l'université Paris Diderot-Paris 7 avait été envisagée en 2013 lors de la mise en place de l'ESPÉ mais le périmètre académique semblait alors strict pour le MESRI. Aujourd'hui la DGESIP accepte d'officialiser ce partenariat. D'autres territoires présentent des spécificités concernant les INSPÉ. Ainsi l'université des Antilles est liée à deux INSPÉ et deux académies : Guadeloupe et Martinique. L'académie de Normandie (ayant fusionnée) est quant à elle liée à deux INSPÉ : l'INSPÉ de Caen et l'INSPÉ de Rouen.

Le conseil d'INSPÉ a voté à l'unanimité en faveur de la co-accréditation avec l'université Paris Cité le 6 avril 2023.

Pour information, le Sénat de l'Université Paris Cité aura lieu le 9 mai 2023.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conseil de l'Inspé du 6 avril 2023

- Avis : Co-accréditation de l'Inspé avec l'université Paris Cité (master MEEF Second degré parcours SVT et master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation parcours didactique des mathématiques, des sciences de la nature et de l'histoire-géographie).

Résultats :

- ✓ ***La co-accréditation de l'Inspé avec l'université Paris Cité (master MEEF Second degré parcours SVT et master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation parcours didactique des mathématiques, des sciences de la nature et de l'histoire-géographie) est adoptée à l'unanimité.***

Robin BOSDEVEIX

Directeur de l'Inspé de l'académie de Créteil



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris-XII

NOR : ESRS2122564A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 721-1 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 10 août 2015 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris-XII ;

Vu l'avis du conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris-XII en date du 14 janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil académique de l'université Gustave Eiffel en date du 28 janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Paris-XII en date du 29 janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Paris-XIII en date du 12 mars 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Paris-VIII en date du 23 avril 2021 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 juillet 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil, créé au sein de l'université Paris-XII en partenariat avec l'université Gustave Eiffel, l'université Paris-VIII et l'université Paris-XIII, est renouvelée à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au terme du contrat pluriannuel.

Art. 2. – L'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation emporte habilitation à délivrer le diplôme national de master dans les mentions suivantes :

- métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation.

Art. 3. – Le recteur de la région académique Ile-de-France, le recteur de l'académie de Créteil et le président de l'université Paris-XII sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 août 2021.

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,*
FRÉDÉRIQUE VIDAL

*Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports,*
JEAN-MICHEL BLANQUER